



Procès Verbal Conseil de Communauté Du 4 juillet 2016

L'an deux mil SEIZE, LE QUATRE JUILLET à DIX-HUIT heures, le **Conseil Communautaire de Mirepoix**, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques MICHAU**, Président du Conseil Communautaire de Mirepoix.

Les membres présents en séance :

Jean-Jacques MICHAU, Simone VERDIER, Rolland SANCHEZ, Henri BARROU, Christian CIBIEL, Alain PALMADE, Dominique BRETTE, Alain TOMEIO, Monique ABELLANET LE MINEZ, Marie-Françoise ALBAN, Valérie ANSELME, Grégory BALARD, Jacky BARBE, Nicole BASSET, Geneviève BERDEIL, Sébastien BERTRAND, Jean BLAVIT, Francis BONNET, Alain BOULBES, Fabien CATALA, Francis CHAUVRY, Jacques ESCANDE, Eric FLEURY, Pierre GARCIA, Jean HUILLET, Marie Christine JOLIBERT, Marie Thérèse LOPEZ, Christian MASCARENC, Serge MICHAU, Jérôme MOLA, Michel MORELL, Lucien PALMADE, Jean Marc PIRLOT, Arlette ROMERA, Mariette ROUGE, Pierre ROUGE, Claudine SARRAIL, Alain SERVANT, Paul SOULA, Hervé SOULES, Jean TRIGUERO, Jean-Pierre WIDMANN

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Valérie DILLON à Christian CIBIEL

Etaient excusés :

Nicole QUILLIEN, Ulysse AUDABRAM, André CARBONNEL, Xavier CAUX, Véronique CAZANAVE, Henri DELMAS, Valérie DILLON, Emmanuel FABRE, Daniel GAILLARD, Jean SAINT MARTIN, Philippe TERRIDE, Sabinne VARUTTI

Monsieur Henri BARROU, nommé SECRETAIRE DE SEANCE.

Le Procès verbal de la réunion de Conseil communautaire du 11 avril 2016 est adopté à l'unanimité
-1 abstention.

1. PLUi

Le Président rappelle à l'assemblée que les différentes réunions sur ce sujet et notamment la rencontre avec les services de l'Etat, ainsi que la prise en compte des documents d'urbanisme communaux amènent le Bureau à proposer :

- De délibérer pour continuer les révisions des PLU de LERAN, MONTBEL et TOURTROL
Approuvé à l'unanimité
- d'autoriser le Président à lancer l'appel d'offre pour choisir le bureau d'études
Approuvé à l'unanimité
- de faire accompagner la Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX par un cabinet d'avocats pendant toute la procédure (avis favorable)

- d'embaucher peut-être en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Olmes un contractuel pendant 1 an renouvelable 2 fois, ayant une formation confirmée en urbanisme. Cette personne serait chargée du pilotage technique du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de la mise en place de l'OPAH.

Approuvé à l'unanimité

2. Délibération annulant achat minibus foot

Le Président rappelle au Conseil la décision prise de financer l'achat d'un minibus, en partie subventionné par la Fédération Française de Football.

Or la Fédération Française de Football exige que le Club de Football de MIREPOIX soit le propriétaire légal dudit véhicule.

En conséquence de quoi, le Président propose de délibérer afin d'annuler l'achat.

Approuvé à l'unanimité

3. Convention Office du Tourisme

Le Président informe l'assemblée que l'Office du Tourisme, bien que géré très convenablement, a son budget en déficit depuis plusieurs années (aides à l'emploi réduites, mise en place d'une mutuelle pour les salariés, recettes des visites en deçà des espérances...). Jusqu'à cette année, les fonds de réserves de l'Office du Tourisme ont permis de ne pas demander d'augmentation de la subvention.

Les réserves étant presque épuisées, le Président propose d'augmenter la contribution de la Communauté de Communes d'une somme de 30 000 euros et de revoir la convention en conséquence selon les modalités financières suivantes :

- Une participation annuelle de 85 517 € pour 2016
- Un abondement exceptionnel pour la constitution d'une provision pour le départ en retraite d'un employé de 2 750 € en 2016.
- Un abondement de 30 000 € pour 2016
- Le reversement du produit de la taxe de séjour perçu

Le Président et le Trésorier de l'Office du Tourisme ne participent pas aux débats ni au vote.

Approuvé à l'unanimité

4. TVA ZA Mirepoix

Le Président rappelle à l'assemblée que la création de la ZA de l'Arbre Blanc a été réalisée dans le cadre d'un budget assujetti à la tva.

Ce budget a été clôturé et les biens ont été transférés à l'actif du budget principal de la Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX.

Ce budget n'est pas assujetti à la tva, ce qui ne permet pas de la restituer au moment de la cession des terrains. Il est donc nécessaire d'extraire les biens de la ZA de l'Arbre Blanc du budget principal pour les intégrer au budget de la ZA du Rada (assujetti à la tva) et de créer un code service à l'intérieur de celui-ci pour gérer la vente des terrains de la ZA de l'Arbre Blanc.

Le Président propose de prendre :

- une décision modificative sur le budget principal afin de restituer la TVA d'un montant de vingt huit mille euros encaissée au moment des cessions de terrains
- une décision modificative afin de transférer l'actif « ZA Mirepoix » du budget principal vers le budget « ZA du Rada »

Approuvé à l'unanimité

5. Aire de jeu RIEUCROS

Le Président informe l'assemblée que la commune de RIEUCROS a entrepris des travaux pour l'aménagement de l'aire de jeu de l'école.

Après étude du projet avec la commune, le Président propose l'octroi d'un fonds de concours correspondant aux besoins de la garderie, soit 50% du reste à charge d'un montant de 5 882,50 €.

CHARGES (€ HT)		RECETTES		
Coût équipement avec mise en œuvre	18 765 €	Coopérative scolaire	26,64 %	5 000 €
		Réserve parlementaire	10,66 %	2 000 €
		Commune de RIEUCROS	31,35 %	5 882,50 €
		Communauté de Communes	31,35 %	5 882,50 €
TOTAL HT	18 765 €	TOTAL	100 %	18 765 €

Approuvé à l'unanimité

6. Choix entreprise voirie

La Commission des Marchés Publics réunie le 23 juin dernier a retenu comme la mieux disante selon les critères prix et valeur technique pour les lots 1 et 2 les offres de la société Jean Lefèvre Midi-Pyrénées, Etablissement Rescanières.

Le Président propose aux membres du Conseil de suivre l'avis de la Commission et de retenir les offres de la société Jean Lefèvre Midi-Pyrénées, Etablissement Rescanières pour la réalisation des travaux de grosses réparations dans le cadre du programme de voirie 2016 :

- lot n°1 « VC hors agglomération » : montant mini de 150 000 € et maxi de 600 000 € TTC
- lot 2 « rues et VC agglomération » : montant mini de 200 000 € et maxi de 800 000 € TTC

Approuvé à l'unanimité

7. Remboursement frais de déplacement

Le Bureau indique que les déplacements du Président sont motivés par les besoins de représentativité de la Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX. En conséquence, il propose que les déplacements soient pris en charge par la Communauté de Communes.

Approuvé – 1 abstention (le président)

8. Représentant SDE09

Le Président rappelle à l'assemblée que le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège a créé la Commission Mixte Paritaire, qui émet des propositions sur les investissements à long terme d'EDF.

La Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX doit être représentée à cette Commission.

Le Bureau propose que cette délégation soit confiée à M. Christian CIBIEL.

Aucune autre candidature ne s'est présentée en séance.

M Christian CIBIEL est désigné à l'unanimité

9. Charte forestière

Le Président rappelle à l'assemblée que la Charte Forestière de Territoire a été réalisée en 2015 et concerne les 33 communes de la Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX.

Les enjeux identifiés dans ce cadre sont :

- Amélioration de la gestion forestière
- Amélioration de la mobilisation des bois
- Amélioration de la valorisation des bois locaux
- Gestion de l'espace forestier en réponse aux attentes sociales.

L'animation de la Charte a pour but de :

- Sensibiliser et accompagner les acteurs forestiers à la gestion
- Améliorer les conditions d'exploitation liées à la desserte et au morcellement du foncier
- Valoriser les bois en filière courte
- Prendre en compte l'environnement forestier

Le Président propose de participer à cette action selon le plan de financement suivant :

CHARGES (€ HT)		RECETTES		
Communication	10 997 €	FEADER europe	53%	26 192,54 €
Animation et coordination	30 022,89 €	Région / Etat	17 %	8 401,38 €
Autres dépenses	8 400 €	Autofinancement CCPM	30 %	14 825,97 €
TOTAL HT	49 419,89 €	TOTAL	100 %	49 419,89 €

Adopté 1 contre 2 abstention

10. Subvention Fil en Trope

Le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX apporte depuis des années un soutien financier à l'Association Fil en Trope.

Il propose pour l'année 2016, après avis du Bureau et des commissions administration générale et culture, une reconduction, dans les mêmes conditions, de l'aide apportée à l'association l'année précédente soit :

- une aide de 12 000 € pour le soutien au festival de la marionnette 2016
- une aide de 1 000 € pour le développement des actions sur l'année

Adopté à l'unanimité

A la demande de plusieurs Maires, le Président et le Vice-Président chargé de la Commission Culture rappellent que les spectacles MIMA donnés hors MIREPOIX ne seront soumis à aucune contribution supplémentaire de la part des communes membres de la Communauté de Communes.

11. Offre de concours Voie Verte

Le Président rappelle à l'Assemblée que le Département, propriétaire de la Voie Verte, a lancé un appel d'offre pour l'entretien : la Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX a été retenue mais ne disposait pas de la délibération permettant au Président de candidater à un marché public. Le marché a donc été annulé.

Chaque commune s'est appropriée la Voie Verte, c'est un élément fort du territoire de la Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX.

Le Président a donc proposé d'en effectuer l'entretien à titre gracieux cette année, comme c'était le cas depuis la création et de signer une convention d'offre de concours avec le Conseil Départemental de l'Ariège.

Adopté à l'unanimité

Afin de permettre à la Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX de candidater aux marchés publics commandés par d'autres personnes publiques, le Bureau propose d'autoriser le Président à répondre à de tels marchés.

Adopté à l'unanimité

12. FPIC

Le Président rappelle à l'assemblée que le montant du FPIC pour 2016 a été reçu dans les communes.

Il revient au Conseil de décider s'il souhaite déroger à la répartition prévue par l'administration.

Le Bureau propose de ne pas déroger à cette répartition.

Par contre lors de la prise de compétence PLUi il avait été décidé que l'exécution de cette compétence serait financée par les communes dotées d'un document d'urbanisme en limitant leur participation à la différence entre 2015 et 2016, puis 2016-2017 et suivantes du FPIC.

Le Président propose que cette somme soit prélevée dans le montant des charges transférées.

Adopté à l'unanimité.

13. Déviation BASTIDE DE BOUSIGNAC

Le Président rappelle à l'assemblée que par arrêté du 12 mai 2016, la préfète de l'Ariège informe les municipalités et la population de La Bastide de Bousignac, de Saint Quentin la Tour et Mirepoix de l'ouverture de l'enquête publique, préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la RD 625 (déviation de La Bastide de Bousignac) entre Mirepoix et Saint Quentin la Tour, qui a débuté le lundi 6 juin 2016 jusqu'au vendredi 8 juillet 2016 inclus.

Durant cette période, le dossier et le registre d'enquête sont à la disposition du public aux heures d'ouverture de la Mairie.

L'avis d'ouverture d'enquête a été affiché aux endroits prévus à cet effet et Michel JOUANOLOU, désigné en qualité de commissaire enquêteur, a reçu les observations du public en mairies.

Le Président a donné la parole à Monsieur le Maire de LA-BASTIDE-DE-BOUSIGNAC, considérant que c'est sa commune qui sera principalement impactée par le projet.

Il est aussi souligné que la sortie des chemins de Mérouly et Paychel sur la route départementale est dangereuse en raison de la présence d'un dos d'âne qui limite la visibilité. Cette situation constatée, il y a quelques années, par les services du Conseil Général devrait être solutionnée lors de la réalisation de la déviation de LA-BASTIDE-DE-BOUSIGNAC. Cet élément n'est pas intégré au dossier d'enquête publique.

Le Maire de SAINT QUENTIN LA TOUR a indiqué que la protection et la sécurisation de la traversée de LA-BASTIDE-DE-BOUSIGNAC sont indispensables mais que le coût de la déviation est élevé.

La commune de MIREPOIX indique que la nouvelle voie de circulation devrait permettre de favoriser et de faciliter les échanges économiques et serait un atout essentiel au développement touristique, accès amélioré en direction des Monts-d'Olmes et de Montségur, enjeu majeur pour l'avenir du territoire.

Le Président propose de se prononcer favorablement vis-à-vis de la déviation de LA BASTIDE DE BOUSIGNAC mais de demander que la souhait de désenclavement de la commune de LA BASTIDE DE BOUSIGNAC soit pris en compte à ce que les coûts soient étudiés au plus juste,

Adopté 8 contre – 4 abstention

14. Information et questions diverses

Le Maire de SAINT QUENTIN LA TOUR a souhaité faire le point sur la polémique née autour des communes nouvelles. Il informe qu'une fois le projet d'étude de la pertinence d'une commune nouvelle mené avec CAMON et BELLOC un peu mieux élaboré, il sera proposé lors d'une consultation citoyenne.

Le Maire de TROYE D'ARIEGE a indiqué sa surprise d'apprendre que sa commune participait à un tel projet.

Le Président a quant à lui rappelé que la Communauté de Communes est et doit rester un d'échanges et de débats.

Il informe l'assistance qu'un groupe d'étudiants travaillera à l'automne sur les services à la population et la meilleure façon de les gérer(communes actuelles ou nouvelles, communauté de commune actuelle ou élargie...)

Le Vice-Président en charge de la Commission Culture s'est également exprimé quant à certaines rumeurs. Il indique exercer ses fonctions au sein de la Communauté de Communes sans plan de

carrière, ni stratégie mais bien dans le souci d'un projet commun, et qu'i ne brigue ni ne briguera jamais la présidence de cette communauté dans sont périmètre actuel ou dans un périmètre élargi ;